

# Recensement des oiseaux de Noël

## Manuel des compilateurs canadiens

Dernière mise à jour : octobre 2018

### Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>RÈGLES DE BASE</b> .....	<b>2</b>
<b>RÔLE DU COMPILATEUR</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉCHÉANCIERS</b> .....	<b>3</b>
<b>RECONNAISSANCE PRÉALABLE</b> .....	<b>4</b>
<b>ENTRÉE DES DONNÉES DE RECENSEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>MÉTÉO ET EFFORT</b> .....	<b>4</b>
<i>Units [Unités]</i> .....	4
<i>Date &amp; Time [Date et heure]</i> .....	4
<i>Weather [Météo]</i> .....	5
<i>Conditions en matinée et en après-midi</i> .....	5
<i>Effort [Effort]</i> .....	5
<i>Party Hours and Distance</i> .....	6
<i>[Heures et distances]</i> .....	6
<i>By Other Transportation [Autres moyens de transport]</i> .....	6
<i>Other Time and Distance [Autres heures et distances]</i> .....	6
<i>Nombres d'individus</i> .....	7
<i>Nombre total d'espèces</i> .....	7
<b>ESPÈCES INHABITUELLES</b> .....	<b>7</b>
<b>SÉCURITÉ</b> .....	<b>8</b>
<b>CONSEILS GÉNÉRAUX</b> .....	<b>8</b>
<b>SÉCURITÉ EN VOITURE</b> .....	<b>8</b>
<b>CONDITIONS ROUTIÈRES</b> .....	<b>8</b>
<b>DANGERS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE</b> .....	<b>8</b>

## INTRODUCTION

Le Recensement des oiseaux de Noël (RON), créé en 1900 par Frank Chapman et 26 autres conservationnistes, était une façon de promouvoir la conservation de la nature en comptant les oiseaux, plutôt qu'en les abattant, le jour de Noël. Plus d'un siècle plus tard, il est devenu beaucoup plus qu'une simple tradition du temps des Fêtes. Le RON, comme le mentionne Geoff LeBaron, directeur du programme à Audubon, est de plus en plus reconnu par les ornithologues et les conservationnistes comme le meilleur, voire le seul, outil permettant d'évaluer les tendances à long terme des populations d'oiseaux de l'Amérique du Nord.

L'ensemble des données des milliers de recensements enregistrées dans le cadre du RON depuis le 25 décembre 1900 sont accessibles en ligne et peuvent être consultées et utilisées pour la recherche scientifique. Le site Web d'Audubon (<http://netapp.audubon.org/cbcobservation/>) présente les résultats de toutes les observations par recensement ou par espèce d'oiseau.

## RÈGLES DE BASE

- *Cercle*– Chaque recensement doit avoir lieu complètement à l'intérieur d'un territoire formant un cercle de 24 kilomètres (15 milles) de diamètre.
- *Point central*– Le point central du cercle ne doit jamais varier d'une année à l'autre.
- *Chevauchement de cercles*– Les cercles de recensement ne doivent pas se chevaucher.
- *Période des recensements*– Les recensements doivent avoir lieu pendant la période officielle des recensements, soit entre le 14 décembre d'une année et le 5 janvier de l'année suivante, inclusivement.
- *Durée du recensement*– La durée du recensement ne doit pas dépasser les 24 heures d'un jour civil.
- *Oiseaux à l'extérieur d'un cercle*– Les données sur un oiseau se trouvant à l'extérieur d'un cercle de recensement et vu par un observateur qui se tient à l'intérieur du cercle ne doivent pas être incluses dans les données de recensement.
- *Durée minimale du recensement et nombre d'observateurs*– Le recensement doit durer un minimum de 8 heures et peut être effectué par un ou plusieurs groupes; dans ce dernier cas, les heures des groupes sont cumulées.
- *Identification par la voix*– Les oiseaux peuvent être identifiés par la voix, mais les spécimens (oiseaux entiers morts) ou les pistes d'oiseaux sont considérés dans le « décompte de la semaine » (à moins qu'on puisse justifier l'absence du spécimen ou de la piste dans le secteur avant le jour du recensement).
- *Dénombrements linéaires pélagiques (en mer)*– Ces recensements sont permis, à la condition qu'on suive le même transect ou qu'on couvre la même zone en bateau d'une année à l'autre.

Études d'Oiseaux Canada demande que la ou le responsable de chaque cercle de recensement établisse un point de contact pour les différentes communications (envoi par courriel de la documentation pour les recensements, réception des courriels de mise à jour concernant le RON et entrée des données des recensements). Au moment de la création du cercle, la personne-ressource choisie doit fournir au bureau d'Études d'Oiseaux Canada son nom, ses adresses postale et de courriel et son ou ses numéros de téléphone. Cette personne doit avoir une adresse courriel. Elle peut néanmoins désigner d'autres personnes faisant office de compilateurs secondaires pour la réception des courriels, mais il peut y avoir un seul point de contact par cercle pour les autres types de communication.

## RÔLE DU COMPILATEUR

(Alan Contreras a rédigé un guide [en anglais] à l'intention des compilateurs intitulé *The Art of the Christmas Bird Count*. On peut le consulter à l'adresse <http://home.pacifier.com/~mpatters/cbc/acbc.html>.)

*Organisation de l'activité et recrutement des participants, y compris pour l'observation des oiseaux aux mangeoires* –Au début de novembre, il est temps de rafraîchir la mémoire des anciens participants au RON et d'en recruter de nouveaux. On peut placer des annonces dans les bulletins d'information des clubs d'ornithologie ou des organismes de conservation ou dans les journaux de la région. On peut aussi diffuser des feuillets d'information ou envoyer des cartes postales aux candidats potentiels. Enfin, on peut poser des affiches dans des lieux passants.

*Ce que les nouveaux participants au RON doivent savoir*—Les compilateurs doivent fournir l'information pertinente aux nouveaux participants (et la rappeler aux anciens) : combien de temps ils peuvent passer sur le terrain au maximum pour le recensement; quels vêtements ils devraient porter, dont des chaussures robustes; la nécessité d'apporter ses propres jumelles ainsi que de la nourriture et de l'eau; les règles de recensement, etc. Il importe également de rappeler aux participants qu'il se peut qu'on les prenne en photo pendant un recensement en vue d'utiliser les clichés dans des rapports sommaires publiés par Audubon et Études d'Oiseaux Canada, les deux partenaires responsables du programme. Et nous sommes toujours à la recherche de photos prises pendant l'activité, dont des oiseaux, rares ou non, pour diffusion dans nos sommaires Web. N'hésitez pas à en envoyer à la coordonnatrice du RON, accompagnées des indications suivantes : nom, numéro de téléphone et adresse courriel de l'auteur, nom de l'espèce photographiée, date de la prise de vue et nom du cercle de recensement.

*Choix du week-end du recensement*— Il est recommandé de choisir d'une année à l'autre le même week-end durant la période du RON pour tenir le recensement. Cela donne suffisamment de temps aux observateurs pour planifier leur participation et plus de valeur aux données recueillies.

*Coordonnées des compilateurs*—Les compilateurs doivent tenir à jour leurs coordonnées dans la page accessible à partir de l'option de menu « Trouver un cercle dans votre région » du site Web d'Études d'Oiseaux Canada se rapportant au RON. Si vous voulez mettre à jour vos coordonnées, rendez-vous à <http://www.birdscanada.org/volunteer/cbc/entry.jsp?lang=FR> et inscrivez le code de votre cercle de recensement et le mot de passe fourni par la coordonnatrice du RON. Il est également possible d'inscrire à cet endroit les coordonnées d'un nouveau compilateur dans l'éventualité d'un changement de compilateur; toutefois, il faut également informer la coordonnatrice du changement de façon distincte.

*Responsables des groupes de recensement et nouveaux participants*—Les responsables des groupes de recensement doivent bien connaître toutes les espèces d'oiseaux de la région. Dans la mesure du possible, les nouveaux participants devraient être jumelés avec des observateurs expérimentés.

*Parcours de recensement désigné*—Chaque groupe doit suivre un parcours pour effectuer un recensement détaillé, en comptant chaque oiseau observé. Aucun groupe ne doit couvrir le cercle d'un autre groupe; il faut éviter les comptes en double.

*Comptes le long des parcours aller-retour*—Quand un groupe doit revenir sur ses pas le long d'un parcours aller-retour, les oiseaux *ne doivent pas être recomptés au retour*. Toutefois, si l'on voit des oiseaux d'espèces ou de nouveaux individus qui n'ont pas été observés à l'aller, ils doivent être ajoutés au compte. Par exemple, si vous marchez le long d'une piste et voyez 10 merles à l'aller, et qu'au retour, vous voyez 15 merles et une corneille, votre compte total doit être de 15 merles et d'une corneille.

*Observations d'oiseaux aux mangeoires*—Dans le cas des observations d'oiseaux aux mangeoires, le compte maximum enregistré doit correspondre au nombre maximum d'oiseaux de chaque espèce visibles (ou entendus) à un moment donné. Les observateurs ne doivent pas ajouter constamment des mésanges à leur compte pendant la période de recensement.

*Dénombrement des oiseaux dans des dortoirs*—Lorsqu'un important dortoir se trouve dans le cercle de recensement, un observateur ayant de l'expérience de l'estimation de grands nombres d'oiseaux doit y compter le nombre d'individus le matin ou le soir. Sauf de très rares exceptions, aucun autre individu de l'espèce en question compté par d'autres observateurs ne doit être inclus dans le compte final.

*Saisie des données en ligne*— Toutes les données des recensements sont saisies en ligne au site Web d'Audubon : <http://netapp.audubon.org/aap/application/cbc>. L'accès à la page Web de saisie des données est contrôlé par la coordonnatrice du RON. Pour obtenir de plus amples renseignements, envoyez un courriel à [cbc@birdscanada.org](mailto:cbc@birdscanada.org).

## **ÉCHÉANCIERS**

- Tous les recensements doivent avoir lieu pendant la période officielle du RON, soit du 14 décembre jusqu'au 15 janvier inclusivement.

- La saisie des données en ligne doit être terminée au plus tard le 15 février. La page de saisie des données est fermée le 16 février.
- Les réviseurs régionaux des données effectuent leur travail pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars.

## RECONNAISSANCE PRÉALABLE

**La reconnaissance préalable au recensement n'est pas une partie obligatoire de la préparation au RON. Toutefois, si votre groupe vise à obtenir le compte total le plus élevé chaque saison, elle peut être un facteur de réussite capital. Comme la situation ornithologique au début de l'hiver varie grandement d'une année à l'autre, vous pourrez gagner du précieux temps, voire réduire la frustration des membres du groupe, le jour du recensement si vous prenez un peu de temps pour faire une reconnaissance préalable.**

- *Une pratique profitable*— Il est probable que les groupes de recensement tendent à suivre le même parcours dans leur section du cercle chaque année, mais une reconnaissance préalable peut les aider à trouver des oiseaux farouches, crépusculaires (actifs à la tombée du jour) ou nocturnes. Par ailleurs, si vous apprenez avant le jour du recensement qu'un marais ou un lac particulier est entièrement gelé ou asséché, il ne vaudra pas la peine de vous y rendre et vous pourrez faire gagner du précieux temps aux participants le jour J.
- *Conditions routières*— Comme dans le cas du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS), il vaut mieux faire une reconnaissance complète du parcours avant le jour du recensement pour s'assurer qu'il n'y a pas d'entrave (zone de construction, fermeture d'un pont, etc.) empêchant les participants de circuler librement.
- *Raretés*— Un repérage avant le jour du recensement peut permettre de découvrir des oiseaux rares, hors de leur aire de répartition ou attardés hors saison. Il pourrait bien s'agir de vos meilleures mentions le jour du recensement. Dès lors, vous voudrez bien sûr avertir vos groupes de la présence de tels oiseaux le cas échéant.
- *Identifications difficiles*— Un repérage préalable peut permettre de localiser et d'identifier des oiseaux difficiles à identifier qu'on pourrait omettre d'inscrire sur les listes si on les observe seulement le jour du recensement. Le classement des oiseaux en question à l'avance (oiseaux de rivage, mouettes et goélands, moucherolles, bruants, etc.) peut permettre aux observateurs qui les connaissent bien d'aider à les identifier et contribuer à fournir l'information détaillée qui sera probablement nécessaire pour satisfaire le réviseur régional du RON.
- *Moments et lieux des reconnaissances*— Idéalement, une reconnaissance devrait être faite le long de tous les parcours dont vous avez la responsabilité le week-end ou la semaine qui précède le jour du recensement. Il faudrait inspecter les fourrés, les marais et les rassemblements d'oiseaux pour repérer les espèces notables, et informer les chefs et les autres membres des groupes des éventuels problèmes logistiques ou de l'observation d'oiseaux intéressants. Ne vous sentez pas obligé de faire tout le travail de repérage vous-même, car bien souvent, certains des participants réguliers au RON sont très désireux de reconnaître les lieux à l'avance.
- *Strigidés*— La recherche d'espèces nocturnes avant le jour du recensement peut être particulièrement utile aux participants. Pendant la période de l'année où se déroule le RON, de nombreuses espèces de strigidés (chouettes et hiboux) établissent les limites de leur territoire respectif. En reconnaissant vos parcours au crépuscule ou à l'aube, vous trouverez peut-être des endroits où les participants pourront facilement voir ou entendre des strigidés le jour du recensement.

---

## ENTRÉE DES DONNÉES DE RECENSEMENT

### MÉTÉO ETEFFORT

#### Units[Unités]

On peut utiliser des unités de mesure métriques ou anglo-saxonnes.

#### Date & Time [Date et heure]

**Count Date [Date du recensement]**—La date doit être entre le 14 décembre et le 5 janvier inclusivement.

**Start and End Times [Heures début et de fin]**—Il faut indiquer au moins une heure de début et une heure de fin. Si le recensement n'est pas effectué en continu, vous pouvez indiquer d'autres heures sur une ou des lignes supplémentaires.

Par exemple:

Heures de début et de fin de la première période de recensement : 1:15 et 3:00  
Heures de début et de fin de la seconde période de recensement : 8:00 et 16:30

### **Weather [Météo]**

**Données météo accessibles en ligne**—Après le jour du recensement, on peut trouver les données sur le temps qu'il faisait (sauf l'information sur la hauteur de neige) ce jour-là dans bon nombre de localités sur le site Web d'Environnement Canada : [http://climat.meteo.gc.ca/index\\_f.html](http://climat.meteo.gc.ca/index_f.html).

**Temperature [Température]**—Indiquez les températures minimum et maximum enregistrées le jour du recensement, au degré près.

**Wind Direction [Direction du vent]**—S'il n'y avait pas de vent ou peu de vent, choisissez Calme. Si le vent changeait de direction, choisissez Variable.

**Wind Velocity [Vitesse du vent]**—Entrez des valeurs représentatives – en faisant appel à votre jugement sur ce que sont des valeurs représentatives – plutôt que des valeurs extrêmes rares. Par exemple, si la vitesse du vent était généralement de 5 à 15 km/h, mais qu'il y avait des rafales très peu fréquentes à 30 km/h, indiquez un minimum de 5 km/h et un maximum de 15 km/h.

**Snow Depth [Hauteur de neige]**—Il faut entrer les valeurs minimum et maximum au centimètre près. S'il n'y avait pas de neige, les deux valeurs indiquées doivent être 0 (zéro). Entrez des valeurs représentatives plutôt que des valeurs extrêmes rares. Par exemple, si la hauteur de neige était généralement de 4 à 8 cm, mais qu'il y avait à l'occasion des amoncellements de neige d'un mètre dans de petits ravins et sur des zones dénudées au sommet de crêtes, indiquez un minimum de 4 cm et un maximum de 8 cm. Si la hauteur de neige augmente avec l'élévation, entrez la hauteur minimum représentative à faible élévation et la hauteur maximum représentative à grande élévation. Si la hauteur de neige diminue avec l'élévation, il faut faire l'inverse.

**Still/Moving Water [Couverture de glace sur l'eau]**—Open [plan d'eau libre de glace] = aucune trace de glace; Partly Frozen [partiellement gelé] = plus d'eau que de glace; Frozen [gelé] = entièrement glacé.

### **Conditions en matinée et en après-midi**

**Cloud Cover [Nébulosité]**—Choisissez le pourcentage de nébulosité observé la plupart du temps pour chaque moitié de journée (AM et PM). Local Fog [brouillard par endroits] signifie que du brouillard était présent pendant presque toute la période dans seulement certaines parties du cercle de recensement. Foggy [brumeux] signifie qu'il y avait du brouillard dans tout le cercle de recensement. Clear [ciel clair] = nébulosité de 0 à 15 %; Partly Cloudy [partiellement nuageux] = nébulosité de 15 à 33%; Partly Clear [partiellement dégagé] = nébulosité de 33 à 66 %; Cloudy [nuageux] = nébulosité de 66 à 100%.

**Precipitation [Précipitations]**—Cochez la ou les cases appropriées : AM Rain [pluie AM], PM Rain [pluie PM], AM Snow [neige AM], PM Snow [neige PM]; Light [faible]; Heavy [forte]. Par exemple, s'il y avait de la bruine le matin et que celle-ci a fait place à de la pluie forte, il faut cocher les cases Light [faible] et Heavy [forte] sur la ligne AM Rain [pluie AM].

### **Effort [Effort]**

Le nombre d'observateurs sur le terrain pendant le jour est compté séparément du nombre d'observateurs présents le soir ou la nuit et du nombre d'observateurs à des mangeoires. Rappelez-vous que le nombre minimum et le nombre maximum de groupes se rapportent seulement au nombre de groupes présents sur le terrain pendant le jour.

**In Field[Sur le terrain]**- Nombre total et nombre minimum/maximum de groupes :Pour déterminer le nombre de groupes sur le terrain pendant le jour, le nombre de base est le nombre de groupes enregistré au début du recensement. Si des groupes se fractionnent plus tard durant la journée, il faut indiquer le nombre maximum de groupes présents sur le terrain à n'importe quel moment de la journée, et le nombre de base devient le nombre minimum.

Exemple: Le recensement effectué à Frozentoës, au Yukon,commence avec trois groupes. Plus tard durant la journée, deux de ces groupes se fractionnent en deux. Le compilateur indique un nombre minimum de groupes (pendant le jour) de 3 et un nombre maximum (pendant le jour) de 5 (1 + 2 + 2).

De plus, toujours à Frozentoës, au Yukon, un groupe d'observateurs a effectué un recensement nocturne entre 4 h 45 et 6 h, mais ce groupe n'est pas inclus dans le nombre minimum et le nombre maximum de groupes.

**At Feeders[À des mangeoires]**-Nombre total d'observateurs à des mangeoires : Par exemple, il pourrait s'agir de 4 observateurs effectuant un recensement à des mangeoires pendant plusieurs heures dans le jour. Ici encore, ce nombre n'est pas inscrit dans la case du nombre de groupes (pendant le jour), mais dans la case du nombre total d'observateurs à des mangeoires. Dans le cas des observations à des mangeoires, il n'y a pas de nombre de groupes à inscrire.

### **Party Hours and Distance**

(excludes viewing at feeders and nocturnal birding)

### **[Heures et distances]**

(Sauf pour les recensements aux mangeoires et les recensements nocturnes)]

Inscrivez une valeur dans toutes les cases se rapportant aux heures et aux distances pour tous les moyens de transport sauf Other Transportation [Autres moyens de transport]. Si cela s'applique, inscrivez 0 (zéro) pour la distance. Par exemple, un groupe d'observateurs de nuit peut passer une demi-heure au même endroit, ce qui correspond à une durée d'une demi-heure et à une distance de zéro.

Les heures et les distances (totales, à pied, en voiture et par un autre moyen de transport) sont inscrites, sauf dans le cas des recensements à des mangeoires (heures non inscrites) et des recensements nocturnes (heures et distances non inscrites). Il faut arrondir les heures au quart d'heure près et les distances au quart de mille ou au demi-kilomètre près.

**Totaux des heures et des distances** - Les totaux des heures et des distances (en milles ou en kilomètres) pour chaque groupe sont calculés automatiquement sur le site Web.

### **By Other Transportation[Autres moyens de transport]**

À cette rubrique, vous avez un nombre limité de choix. Si le moyen de transport exact n'est pas dans la liste, choisissez celui qui s'en approche le plus.

NOTE- Il serait irréaliste d'inscrire un total d'heures supérieur au nombre maximum de groupes (recensements pendant le jour) multiplié par 8, car 8 équivaut au nombre maximum d'heures d'éclairage en décembre et en janvier (de toute manière, le système de saisie de données en ligne ne l'autoriserait pas).

Les compilateurs doivent obtenir des chefs de groupes le détail des heures et des distances pour chaque moyen de transport (à pied, en voiture et autre, comme le bateau, le vélo, les skis, etc.). Cela sera grandement facilité si on fournit à chaque chef de groupe une feuille comprenant une liste d'espèces d'oiseaux d'un côté et un formulaire de données sur l'effort de recensement de l'autre.

NOTE- Il faut tenir compte du fait que pour un groupe qui se déplace à pied, il est difficile de parcourir beaucoup plus que 2 kilomètres en une heure en observant les oiseaux.

### **Other Time and Distance[Autres heures et distances]**

**At Feeders [À des mangeoires]**- On obtient le nombre d'heures en calculant le total des heures passées aux mangeoires par les personnes incluses dans le compte des heures aux mangeoires. Les heures passées à des

mangeoires par les groupes de recensement sur le terrain ne doivent pas être incluses ici; elles devraient être incluses dans les totaux. Les heures doivent être arrondies au quart d'heure près.

**Nocturnal Birding (« owling »)[Recensements nocturnes]**- Indiquez le nombre total d'heures passées par tous les groupes sur le terrain le soir ou la nuit, arrondi au quart d'heure près, ainsi que la distance totale parcourue par ces groupes (à pied, en voiture et par un autre moyen de transport), arrondie au quart de mille ou au demi-kilomètre près.

### Nombres d'individus

Pour chaque espèce observée, inscrivez le nombre vu le jour du recensement ou entrez cw (« semaine de dénombrement ») si l'espèce a été observée seulement pendant la semaine. La semaine de dénombrement comprend les trois jours précédant et suivant le jour du recensement. Elle peut donc déborder de la période officielle du RON. Par exemple, si votre recensement a lieu le 14 décembre, qui est le premier jour de la période officielle –comprise entre le 14 décembre et le 5 janvier inclusivement –, la semaine de dénombrement commence quand même trois jours avant (du 11 décembre au 17 inclusivement).

Rappelez-vous que, dans le cas d'une espèce présente aux mangeoires, c'est le nombre maximum d'individus de cette espèce vus et entendus à un moment déterminé qui doit entrer dans le calcul du nombre total d'individus de cette espèce.

**Autres indicateurs**- L'indicateur US (unusual [inhabituelle]) concerne les oiseaux qui sont hors de leur aire de répartition, attardés hors saison ou difficiles à identifier. Selon une règle propre aux recensements de longue date, toute espèce observée moins d'une fois tous les quatre ans doit être considérée comme inhabituelle. L'indicateur HC (high count [compte élevé]) est utilisé si le nombre d'oiseaux observé est inhabituellement élevé. Selon une règle propre aux recensements de longue date, tout compte record ou très proche du nombre record doit être considéré comme un compte élevé. À l'inverse, l'indicateur LC (low count [compte bas]) se rapporte aux comptes inhabituellement bas.

### Nombre total d'espèces

Le nombre total d'espèces enregistré équivaut au nombre d'espèces figurant sur la liste de l'AOU observées le jour du recensement, en plus du nombre de formes génériques ou d'espèces non déterminées (*sp.*) qui ne figurent pas sur cette liste. Par exemple, le nombre d'individus appartenant à une espèce non déterminée de plongeon (*Plongeon sp.*) entre dans le calcul du total seulement si aucun autre plongeon n'a été identifié à l'espèce le jour du recensement. Des espèces comme le Junco ardoisé ou le Pic flamboyant n'entrent qu'une fois dans le total des espèces même si deux formes ou plus ont été identifiées le jour du recensement.

### ESPÈCES INHABITUELLES

Une justification appropriée doit être fournie pour les espèces inhabituelles (désignées par l'indicateur US). Le détail de la justification et le type de documentation varient selon le degré de rareté de l'oiseau. Par exemple, on peut simplement indiquer qu'une espèce régulière en hiver dans le secteur général du recensement n'est pas observée régulièrement pendant le recensement comme tel pour une raison indéterminée, tandis que l'observation d'une espèce vraiment rare, surtout si elle est difficile à identifier, exige une justification plus approfondie.

L'observation d'une espèce qu'on ne s'attend pas de voir dans votre région en hiver – **même si celle-ci est commune en été** – exige une justification bien étayée. Dans la mesure du possible, utilisez le formulaire de documentation standard du RON concernant les oiseaux rares; autrement, servez-vous-en au moins comme guide pour voir quelles informations sont importantes. Il s'agit de l'identification de l'oiseau en question : quelles caractéristiques ont motivé le choix de l'espèce, quelles sont les autres espèces possibles et les raisons pour lesquelles leur choix a été rejeté. D'autres informations, notamment la météo, la distance, l'équipement, l'éclairage et l'expérience de l'observateur, sont également valables, mais ne devraient pas constituer le gros du rapport. Les réviseurs régionaux veulent simplement savoir pourquoi l'oiseau en question a été identifié comme appartenant à l'espèce signalée. Chaque rapport d'observation d'espèce inhabituelle doit indiquer le nom et le



numéro de téléphone de la personne responsable du rapport, soit un compilateur ou l'observateur qui a détecté la présence de l'espèce en cause.

La documentation relative à toutes les espèces rares ou inhabituelles doit être envoyée directement au réviseur régional. Si vous recevez des communications écrites d'observateurs documentant l'observation de telles espèces le jour du recensement, et surtout si celles-ci sont accompagnées de photos ou de croquis, il est préférable de poster toute la documentation directement au réviseur régional. **Il est fortement recommandé de produire des photos numériques, des vidéos ou des enregistrements audio**, qu'il faut envoyer directement au réviseur régional par courriel avec une copie à la coordonnatrice du RON, si possible.

Habituellement, les espèces rares au sujet desquelles la documentation est inadéquate sont retirées des listes des espèces observées par les réviseurs régionaux, qui leur attribuent le redouté indicateur ND (no details [non documentée]).

## SÉCURITÉ

Le Recensement des oiseaux de Noël devrait être une activité amusante et agréable, mais la priorité doit être accordée à la sécurité. Il incombe au compilateur de mener les recensements de façon sécuritaire. Si vous avez la moindre inquiétude à propos de la sécurité, n'hésitez pas à annuler les activités. Gardez en tête les conseils suivants.

### CONSEILS GÉNÉRAUX

Apportez un téléphone mobile (assurez-vous de le charger!).  
Dites à un ami ou à un membre de votre famille où vous allez et quand vous prévoyez revenir.  
Apportez une trousse de premiers soins.  
Apportez plus de nourriture et d'eau que moins.  
Amenez un compagnon ou une compagne!

### SÉCURITÉ EN VOITURE

Assurez-vous que votre voiture est en bon état de marche et que le réservoir d'essence est plein.  
Déterminez si vous avez besoin de pneus d'hiver ou de chaînes de traction.  
Apportez une trousse d'urgence pour l'hiver. Pour savoir ce que doit contenir une trousse d'urgence et quoi faire si vous êtes coincé dans la neige, visitez <https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/sfttps/tp201012-fr.aspx>.  
Assurez-vous d'avoir un pneu de secours, un cric et une trousse de réparation de pneu (et vous devez savoir les utiliser!).

### CONDITIONS ROUTIÈRES

Avant de quitter la maison, vérifiez les prévisions de l'état des routes et de la visibilité.  
Ne commencez ou ne poursuivez pas le recensement si les conditions routières sont dangereuses (chaussée glacée, blizzard, etc.). Allez-y de votre bon jugement.

### DANGERS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Respectez tous les règlements du code de sécurité routière.  
Si vous vous immobilisez le long de la route, faites-le dans un endroit sécuritaire en évitant de nuire à la circulation et actionnez les clignotants d'urgence.  
Si vous faites du recensement le long d'une route, portez un gilet de sécurité fluorescent. Quand un véhicule s'approche, écartez-vous de la route.  
Pendant la conduite d'un véhicule, seul un passager doit s'occuper de l'équipement, entre autres utiliser un appareil GPS ou un téléphone mobile pour envoyer ou lire des textos et pour recevoir ou passer des appels.